

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230202-DEL2023020209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023



Soisy
SOUS-MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
Jeudi 2 février 2023

Délibération n° 2023-02-02/09
Services techniques

Le 2 février 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **27/01/2023**

ETAIENT PRESENTS (30) :

M. Strehaiano, M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroché, Corceiro, Heubert, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (02) :

M. Zontone à M. About, M. Amédéo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (01) : M. Duranteau

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. Marcuzzo

OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'appel à projets pour l'année 2023 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

CONSIDERANT le projet communal de rénovation de l'éclairage public consistant à remplacer 1502 points lumineux obsolètes pour un montant hors taxe de 833 322,44 €,

CONSIDERANT que ce projet est éligible aux subventions de la dotation de soutien à l'investissement local,

CONSIDERANT que le soutien de l'Etat pour ce projet est de 60 %,

VU l'avis de la Commission « Urbanisme et travaux » du lundi 23 janvier 2023,

VU l'avis de la Commission « Finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies » du jeudi 26 janvier 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Deluchey,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pouvant dépasser 60 % du montant hors taxe des investissements envisagés dont le montant est estimé à 833 322,44 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2023 pour l'opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention.

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.

Le secrétaire,


Sylvain MARCUZZI


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREIFF


06 FEV. 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Mis en ligne et/ou notifié le :

06 FEV. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

06 FEV. 2023

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Collectivité	Soisy-sous-Montmorency
Opération	Rénovation de l'éclairage public
Type de dotation sollicitée	DSITL

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Dépense de lanterne seule pour candélabres jusqu'à 5m	98 720,20 €
Dépense de lanterne seule pour candélabres supérieur à 5m	23 652,50 €
Fourniture de lanterne LED type Beuregard II	94 708,32 €
Fourniture de lanterne LED type TWERP	95 195,00 €
Fourniture de lanterne LED type mini 24 LED	376 312,20 €
Pose de lanterne à une hauteur inférieure à 6m	118 451,72 €
Pose de lanterne à une hauteur supérieure à 6m	26 282,50 €
Coût HT	833 322,44 €

Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande			
Financiers	Base subventionnable	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité
DETR			
DSITL	833 322,44 €	499 993,00 €	
Autre subvention État (à préciser)			60%
Autre subvention État (à préciser)			
Fonds européens			
Conseil départemental			
Conseil régional			
Fonds de concours			
Autres (à préciser)			
Sous-total		499 993,00 €	
Autofinancement		333 329,44 €	
Coût HT		833 322,44 €	40%

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques en HT sur les devis ou l'APP, la délibération et le plan de financement. Le maître d'ouvrage doit assurer une participation minimale de 20% du coût total de l'opération.

Contrôle de cohérence (doit être égal à zéro)

0,00 €

W